

Salaire et frais du président et chef de la direction – 1er trimestre 2022-2023

Salaire, indemnités et allocations annuelles (2022-2023)

• Le salaire, les indemnités et les allocations annuelles du président et chef de la direction de la SQDC sont établis selon le décret gouvernemental 164-2019, daté du 27 février 2019.

• [Lien vers le décret](#)

Frais liés au déplacement

• 1er trimestre 2022-2023 (du 27 mars 2022 au 18 juin 2022 selon les périodes comptables de la SQDC)

Frais de déplacement au Québec*

Description	Date	Hébergement	Repas	Transport
Déplacement aux succursales de Gatineau, Aylmer et Buckingham	2022-03-09 au 2022-03-10	169,93 \$	117,03 \$	- \$
Déplacement pour des rencontres internes et de représentation (Québec)	2022-04-04 au 2022-04-05	247,22 \$	314,31 \$	- \$
Étude de crédits budgétaires (Québec)	2022-05-03 au 2022-05-04	213,01 \$	164,33 \$	27,50 \$

*Il s'agit des frais qui ont été remboursés au cours de cette période comptable.

Frais de fonction*

• 1er trimestre 2022-2023 (du 27 mars 2022 au 18 juin 2022 selon les périodes comptables de la SQDC)

Description	Date	Coût
Frais de repas pour réunion interne ou représentation		
Repas pour réunion interne ou représentation avec invités	2022-03-09	279,65 \$
Repas pour réunion interne ou représentation avec invités	2022-03-18	24,16 \$

Véhicule de fonction*

• 1er trimestre 2022-2023 (du 27 mars 2022 au 18 juin 2022 selon les périodes comptables de la SQDC)

Description	Essence	Entretien	Location
Véhicule	1 365,61 \$	387,37 \$	4 363,14 \$

*Il s'agit des frais qui ont été payés au cours de cette période comptable.